

Les pays en développement et les problèmes spéciaux de l'Afrique

Pour le Canada, la croissance des pays en développement repose sur un apport substantiel et accru de ressources extérieures. Le programme canadien d'aide au développement est considérable. La nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'aide prévoit d'ailleurs qu'il prendra de l'ampleur pour atteindre 0,6 % du PNB en 1995-1996 et 0,7 % en l'an 2000. Le Canada appuie le fait que les institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, jouent un rôle énergique pour faciliter cet apport de ressources vers les pays en développement. Il encourage une plus grande coopération et coordination entre les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'entre ces dernières et les pays qui offrent une aide bilatérale. Cela permettrait d'optimiser l'acheminement des ressources vers les pays en développement et de donner à ceux-ci les meilleurs avis possibles en matière de politiques. Le Canada estime en outre que la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales offre un moyen d'assurer la croissance mondiale grâce à la libéralisation des échanges et que tous les pays, y compris les pays en développement, en profiteront.

Le développement des pays les plus pauvres, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne, reste un processus à long terme particulièrement difficile. On s'accorde d'ailleurs à reconnaître que le dynamisme et l'imagination sont des éléments essentiels à la mise en place et au maintien d'un niveau acceptable d'infrastructure pour le développement. Dans bien des cas, l'ajustement, base de la croissance, nécessitera une importante réforme des politiques économiques. Certains gouvernements africains ont déjà pris des mesures courageuses et difficiles dans le sens de cette réforme. Les gouvernements donateurs ont accepté d'aider l'Afrique dans ce processus, en augmentant les apports de ressources et en prenant d'autres mesures.

Dans ce contexte, la dette extérieure des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne pose des problèmes uniques qui exigent une attention spéciale. Bien que cette dette soit relativement faible en termes absolus (environ 85 milliards \$US) et qu'elle crée moins de risques pour le système financier mondial que les difficultés des grands pays débiteurs, elle n'en demeure pas moins un fardeau très lourd pour les petites économies fragiles en cause. Dans la plupart des cas, une baisse des termes de l'échange est venue exacerber le problème du service de la dette extérieure à court terme. La majeure partie de la dette des pays les plus pauvres a été contractée envers des gouvernements et des institutions financières internationales. Les pays donateurs ont donc la possibilité de contribuer directement à corriger le problème.

Depuis le Sommet de Venise de 1987, les gouvernements ont obtenu des résultats importants. À Venise, une grande priorité a été accordée aux problèmes particuliers rencontrés par les pays les plus pauvres. Les leaders réunis au Sommet ont demandé l'extension de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) du Fonds monétaire international, qui permet d'octroyer à des conditions de faveur une aide financière aux pays les plus pauvres qui mettent en oeuvre des réformes économiques. Cet objectif a été atteint en décembre dernier, lorsqu'un accord a été conclu pour tripler les ressources de la FAS avec un complément de 8 milliards \$US. Les leaders ont également examiné la possibilité d'apporter des innovations au Club de Paris, où la dette publique est rééchelonnée. Sur ce point, on s'est entendu pour accorder des délais de grâce et des périodes d'amortissement plus généreux aux débiteurs les plus pauvres. Pour sa part, la Banque mondiale a pu mobiliser des engagements de 6,7 milliards \$US auprès de donateurs bilatéraux afin de financer conjointement les programmes de réforme économique soutenus par les banques qui seront entrepris dans les pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne au cours des trois prochaines années. Enfin, certains pays ont consenti à annuler une partie des emprunts contractés au titre de l'aide publique au développement.